

CALAMITÉS / Le fonds des calamités agricoles et l'État sont sollicités pour compenser les pertes de récoltes et les dégâts liés aux désordres climatiques de la campagne 2022.

Gel, grêle, sécheresse, la reconnaissance est en cours

Sur le plan météorologique, la campagne qui s'achève est marquée par plusieurs épisodes qui ont fortement impacté notre agriculture. Un gel printanier début avril qui intervient alors que le vignoble démarre son cycle végétatif, un déficit pluviométrique qui s'amorce dès le mois de février 2022, qui est ensuite très marqué sur les mois de mai, juillet, août et se prolonge en septembre et octobre, des températures qui sont aussi très supérieures à la moyenne 2006-2020 à partir du mois de mai 2022, avec des valeurs maxi proches de 40°C en juin. Ces épisodes caniculaires se sont succédés sur juin, juillet et août. De plus, des orages violents, accompagnés de grêle, ont affecté plusieurs secteurs du département, dont deux fois le Nord-Ouest et le Nord.

D'une façon générale, les cultures annuelles ont donc souffert à la fois du manque d'eau et des températures élevées. Celles-ci, selon le stade physiologique des plantes, peuvent provoquer l'arrêt de végétation ou des phénomènes d'échaudage contrariant le remplissage du grain, voire des problèmes de fécondation comme cela

a été constaté sur le maïs notamment, mais aussi le tournesol. Le stress hydrique et thermique est responsable d'apparition massive de Waxy breakdown sur l'ail.

L'irrigation, lorsqu'elle est présente, a pu atténuer les phénomènes. Malheureusement, compte-tenu de la demande importante des sols et des plantes, la ressource disponible n'a pu suffire à combler tous les besoins de la campagne. Selon les secteurs, l'irrigation a dû s'interrompre ou s'est limitée aux cultures dérogatoires prioritaires.

Au final, donc, toutes les productions végétales sont touchées. Pour atténuer les effets de ces pertes, différents dispositifs ont été sollicités et mis en place par l'État.

Le premier d'entre eux concerne les productions victimes du gel printanier, arboriculture et viticulture, pour lesquelles un fond d'urgence a permis d'octroyer une aide individuelle en trésorerie. L'aide n'était pas encore versée au 7 octobre pour les viticulteurs qui en ont fait la demande et qui étaient éligibles.

Concernant les autres sinistres, plusieurs démarches sont engagées dans le cadre de la procédure des calamités



agricoles (voir zoom ci-dessous). Contrairement à l'an passé pour le gel sur vigne, seules les productions non assurables et les pertes de fonds sont éligibles à ce dispositif. Cela va donc concerner l'arboriculture, les prairies, l'ail pour les pertes de récoltes. Les pertes de fonds sont liées aux épisodes de gel

et aux orages. Il peut s'agir de dégâts aux ouvrages et au matériel ou au sol, ou des atteintes durables au potentiel de production comme sur les jeunes de plants de vigne par exemple.

En parallèle, la FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture du Gers ont demandé un dégrèvement général de la TFNB

s'appuyant sur les pertes constatées sur l'ensemble des productions, dans un contexte d'augmentation des charges de production.

Dans l'attente de l'avis officiel de dégrèvement, les reports de paiement de cette taxe sont acceptés sans pénalité par les services fiscaux jusqu'au 31 décembre 2022.

L'ail malmené par la sécheresse et la canicule

A nouveau le Waxy frappe la production d'ail gersoises, comme celle des autres gros départements producteurs en France comme le Tarn-et-Garonne, le Tarn, la Haute-Garonne, la Drôme, ainsi que nos voisins espagnols. Toutes les variétés sont touchées, d'hiver ou printemps, et pour tous les spécialistes et producteurs, nul doute que les phénomènes météorologiques extrêmes de cette campagne n'y sont pas étrangers.

Le Waxy est décrit dans la bibliographie comme un désordre physiologique très présent à la fin du séchage, avec

une perte moyenne de 30 % à 80 %. On observe des caïeux qui ont une coloration anormale allant progressivement du jaune au brun foncé et bien sûr les bulbes touchés ne sont pas commercialisables, sauf à trouver des débouchés dans les circuits dits « d'ail d'industrie », peu ou pas valorisés.

Le Waxy apparaît lorsque le cycle végétatif est perturbé par des phénomènes climatiques extrêmes, comme ce fut le cas cette année avec la succession de phases de sécheresse très précoce et de canicule dès le mois de mai. Cela correspond aux stades culturaux cruciaux de la division des caïeux fin

mars et de la bulbaison lors de la 2^{ème} quinzaine de mai. Le stress hydrique et thermique compromet la bonne assimilation par les racines et le transfert par les feuilles des éléments nutritifs, notamment les oligo-éléments. Au regard de l'ampleur du sinistre, qui touche tous les producteurs, la présidente de l'interprofession nationale de l'ail, Christiane Pieters, également en charge de cette production au sein de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA du Gers, a saisi le Préfet du Gers pour qu'une procédure de reconnaissance au titre des calamités agricoles soit engagée rapidement.

ZOOM

Les procédures en cours

Gel 2022 : reconnaissance calamité obtenue pour l'arboriculture fruits à noyaux. Les dossiers seront à constituer prochainement. La demande de reconnaissance de la perte est en cours pour les fruits à coques et les kiwi pour un examen national en janvier. Les pertes de fonds sur vigne pourraient être examinées lors du comité national de fin octobre. Si la réponse est favorable les dossiers seront à constituer courant de l'hiver.

Grêle 2022 : la demande de reconnaissance pour les pertes de fonds sur sols et vigne des orages de juin 2022 devrait être traitée au comité national de fin octobre. Pour la grêle du mois d'août une mission d'enquête doit se réunir en octobre.

Sécheresse 2022 : une mission d'enquête concernant les dégâts de Waxy sur l'ail a eu lieu le 5 octobre. Le dossier de reconnaissance est en cours. Différentes missions d'enquête sont en cours ou en préparation pour estimer les pertes de récoltes sur la production fourragère en vue d'un examen national le plus rapidement possible.